

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 121-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité du stationnement à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter l'installation du matériel nécessaire au bon déroulement du Festival de musique de La Chaise-Dieu.

ARRETE

Article 1 : Du mardi 18 août 2026 à 8 heures jusqu'au dimanche 30 août 2026 à 18 heures, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit, hormis les véhicules du Festival,

**Sur la route départementale 20,
De la Rue Quartier Benaud jusqu'à la route d'accès à la caserne**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 6 août 2026
Le Maire,
Armelle SAVINEL

